



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 22 JUILLET 2019

N°2019-34

L'an deux mille dix neuf et le lundi 22 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 15/07/2019

**Date d’Affichage** : 15/07/2019

**PRESENTS** : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Francis CHEDOZEAU, M. Thierry ANDRAULT, Mme Christelle PREVOST.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Stéphanie PENOT donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,  
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à Alain BESNAULT,  
M. Alexandre FRESNEAU,  
M. Loïc CHATILLON,

**SECRÉTAIRE** : Mme Florence GUILLEMOTO,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

**Objet de la délibération** : signature du marché public des travaux d'aménagement d'un nouveau parking et rénovation de l'ancien parking pour la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la procédure d'appel d'offres lancée le 18 juin 2019 sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 18 juin 2019 pour une remise des offres fixée au 3 juillet 2019 à 12H00.

Conformément à la décision de la commission d'appel d'offre du lundi 8 juillet 2019, réunie afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection et de l'analyse du maître d'œuvre et après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant : *COLAS CENTRE OUEST*

**APRÈS DELIBERATION**, le Conseil Municipal à l'unanimité :

✚ **VALIDE** le choix d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres,

✚ **DECIDE** de commander les travaux à l'entreprise COLAS CENTRE OUEST pour un montant de 49 366.45 € HT soit 59 239,74 € TTC

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché et toutes les pièces afférentes à celui-ci.

✚ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019.



Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme, En Mairie, le 23/07/2019

Le Maire,

*Géry Wibaux*  
Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20190723-D2019\_34-DE  
Regu le 23/07/2019